

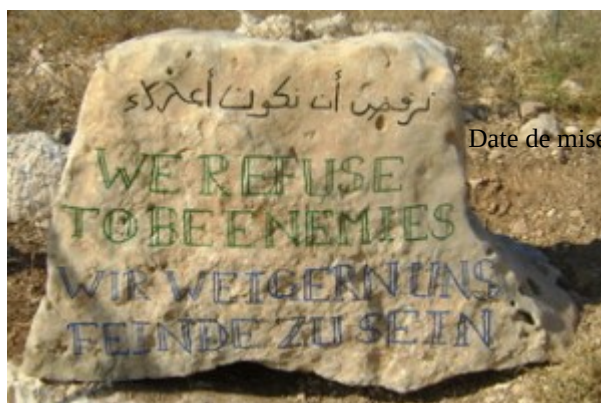


Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article3245>

Destructions illégales près de Bethléem

- Pour comprendre - Témoignages -



Date de mise en ligne : jeudi 29 mai 2014

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

L'AFPS Rouen a établi des liens forts avec le lieu de résistance Tent of Nations, que vous connaissez sans doute. Pour rendre plus efficace la solidarité, nous avons d'ailleurs créé une association "Les amis de Tent of nations France" qui a une page facebook

<https://www.facebook.com/lesamisdet...> et une adresse mel :

lesamisdetentofnationsfrance@gmail.com.

Ces deux photos montrent les terres de la famille Nassar avant et après l'attaque du 19 mai 2014 par les forces israéliennes : les bulldozers ont dévasté le fond du vallon cultivé, situé en contrebas de la ferme en limite de propriété avec le territoire de la colonie Neve Daniel.



Le 19 mai 2014 au matin, les forces israéliennes ont détruit le fond de ce vallon et les 1500 arbres appartenant à la ferme dénommée « Tent of Nations », située en périphérie du village de Nahilin, à l'Ouest de Bethléem. Propriété de la famille Nassar la ferme est entourée de colonies du bloc de Gush Etzion. La propriété est depuis longtemps la cible des autorités israéliennes d'occupation qui cherchent à confisquer les terres et faire sauter un obstacle à l'expansion des colonies. Ce vallon étant difficile à surveiller, la famille Nassar avait prévu y réhabiliter des caves et y installer des volontaires pour assurer une présence et une surveillance des colons qui y faisaient parfois des incursions dévastatrices.

Selon la famille, les soldats sont arrivés dans le vallon tôt dans la matinée, et en deux heures ont arraché environ 1500 abricotiers et pommiers, les ensevelissant sous des amas de terre, rendant de ce fait très difficile la tâche de remise en état des terres. Comme chaque année, la famille préparait la récolte prévue en juin avec la contribution de volontaires internationaux.

Deux semaines auparavant, les forces israéliennes avaient donné l'ordre d'arrêter de cultiver à la famille Nassar. Le 12 mai 2014, la famille avait déposé un recours par l'intermédiaire de son avocat. Avant que le processus judiciaire ne s'engage, les autorités militaires ont anéanti les plantations et les terres.

En pièce jointe, la [déclaration de l'avocat de la famille Nassar et sa traduction](#)

[Lire aussi cet article sur le site de l'AFPS](#)